

Compte rendu conseil municipal du 1^{er} août 2018

Ouverture d'un poste d'Agent de Maitrise.

M. le Maire rappelle qu'en raison de la réussite à l'examen d'Agent de Maîtrise par M. MATHIAUD, il avait été décidé de présenter son dossier à la promotion interne à la Commission Administrative Paritaire du 25 juin 2018. La commission administrative paritaire ayant émis un avis favorable, cet agent peut être nommé dans sa nouvelle fonction à compter du 1^{er} juillet 2018. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette promotion.

R.P.Q.S. – Service de l'eau et service de l'assainissement 2017.

M. François HUBERT, conseiller municipal, indique que VEOLIA nous a fait parvenir ses rapports annuels 2017 sur la qualité de l'eau ainsi que sur la qualité de l'assainissement. Aussi, les rapports annuels sur les prix et la qualité du service (RPQS) ont pu être établis.

Il est donc nécessaire d'appuyer ces rapports par une délibération spécifique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux RPQS

Proposition des coupes de bois pour 2019.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'ONF relative aux coupes de bois à assoir pour l'année 2019.

Il s'avère que la parcelle « 15 a » sera à exploiter par les affouagistes.

Par ailleurs, trois garants sont nommés pour la délivrance des bois d'affouage, taillis et arbres de qualité de chauffage à délivrer sur pied, à savoir :

- MM. Arnaud GITTON, Alain BAUDON et Mme Céline LACROIX ;

De plus, le prix du stère de bois est fixé à 7 € le stère.

Approuvé à l'unanimité.

Convention avec la ville de Saint-Amand pour instruction du droit du sol.

M. le Maire présente la nouvelle convention de partenariat que la ville de Saint-Amand-Montrond vient de lui faire parvenir. Il donne lecture des nouveaux tarifs envisagés pour l'étude des divers dossiers d'urbanisme traités par leur service.

Les membres du conseil municipal refusent que M. le Maire signe cette nouvelle convention et en particulier les nouvelles conditions financières indiquées à l'article 13 de ladite convention.

Questions diverses

M. le Maire énonce les décisions qu'il a du prendre durant le 1^{er} semestre 2018, sachant qu'à chaque décision, M. le Maire informe le conseil municipal.

M. le Maire présente une demande de M. MARCHAND, vendeur ambulant de divers produits alimentaires, qui demande de s'installer tous les quinze jours, le jeudi soir, sur la place nationale. Le conseil municipal autorise cette installation sachant que ce commerçant paiera le tarif du marché.

Mme Catherine DIMIER fait un point sur la fréquentation de la piscine municipale. A ce jour, il a été comptabilisé 2 780 entrées.

Mme Céline LACROIX donne un compte rendu sur le travail des jobs d'été. Il s'avère que les jeunes qui ont été encadrés ont donné entière satisfaction. Toutefois, lorsque ces derniers sont livrés à eux-mêmes quelques difficultés sont ressenties. Aussi, il pourrait être envisagé d'en prendre moins durant la semaine d'été et en prendre au cours de l'année durant les diverses vacances scolaires.

M. le Maire informe le conseil municipal de l'octroi de la subvention pour la construction de la future gendarmerie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la nouvelle Présidente du CASDIS, Mme Marie-Pierre RICHER, concernant le bilan statistique annuel et défense contre l'incendie. Compte tenu de la vétusté de notre réseau, il est impératif de programmer annuellement des travaux afin de répondre aux exigences de défense extérieure contre l'incendie.

M. le Maire a reçu un mail de la Chambre d'Agriculture qui organise des tables rondes et journées techniques à destination des collectivités pour le « zéro phyto dans les cimetières ». Mmes DESIAUME et BONTEMPS et MM. GITTON et BAUDON pourront se faire inscrire à ces diverses dates. Le mail arrivé en mairie leur sera retransmis.

La date du 12 janvier 2019 a été retenue pour les vœux du maire à la population.